

*Direction générale de la mer  
et des transports*

**Décision DSNA/D n° 05-230 du 28 novembre 2005  
portant délégation de signature  
NOR : *EQUT0510433S***

(Texte non paru au *Journal officiel*)

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 novembre 2005, portant nomination de M. Marc Hamy en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 23 mars 1992 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe de l'aviation civile,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Toro (Hervé), administrateur civil hors classe, sous-directeur finances de la direction des services de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Toro (Hervé), délégation de signature est donnée à Mme Petit (Nathalie), conseillère d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Petit (Nathalie), délégation est donnée à Mlle Mozziconacci (Françoise), assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Petit (Nathalie) et de Mlle Mozziconacci (Françoise), délégation est donnée à M. Lochanski (Nicolas), ingénieur des ponts et chaussées, et à Mme Andriamonje (Marie-José), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 5

Délégation est donnée à M. Lochanski (Nicolas), ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Andriamonje (Marie-José), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Quang Do Trinh, attaché principal d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer les titres de perception, de régularisation, de réduction ou d'annulation correspondant aux redevances de la navigation aérienne.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Mme Deygout (Françoise), ingénieure générale des ponts et chaussées, directrice des opérations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deygout (Françoise), délégation est donnée à M. Coulardot (Jean-Claude), ingénieur général des ponts et chaussées, à M. Planchon (Pascal), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à

Mme Lozachmeur (Ariane), administratrice civile hors classe, et à Mme Cadet (Annick), attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 8

Délégation de signature est donnée à Mme Coutin (Annie), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de l'information aéronautique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Coutin, délégation est donnée à M. Guibert (Christian), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Dalençon (Patrick), attaché principal d'administration de l'aviation civile, à M. Boutet (Jean-Louis), attaché d'administration de l'aviation civile et à Mme Van Swygenhoven (Danièle), assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 10

Délégation de signature est donnée à M. Goupil (Jean-Michel), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du centre en route de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Goupil (Jean-Michel), délégation est donnée à M. Quessada (François), conseiller d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 12

Délégation de signature est donnée à M. Gouhot (Jean-Claude), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gouhot (Jean-Claude), délégation est donnée à Mme Edard (Isabelle), ingénieure divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Andrivon (Dominique), conseillère d'administration de l'aviation civile et à M. Rouyer (Julien), attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 14

Délégation de signature est donnée à M. Mouysset (Patrick), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne sud-est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mouysset (Patrick), délégation est donnée à M. Faure (Georges), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Raymond (Gilles), attaché principal d'administration de l'aviation civile et à Mme Ammouche (Bernardette), attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 16

Délégation de signature est donnée à M. Boivin (Jean-Michel), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne sud-ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service et à celle du CESNAC, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boivin (Jean-Michel), délégation est donnée à Mme Placier (Sylvie), attachée principale d'administration de l'aviation civile et à M. Pinaquy (Eric), assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 18

Délégation de signature est donnée à M. Guivarc'h (Philippe), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guivarc'h (Philippe), délégation est donnée à M. Pusey (Christian), conseiller d'administration de l'aviation civile, et à M. Gérard (Anthony), assistant d'administration de l'aviation civile à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 20

Délégation de signature est donnée à M. Faysse (Jean-Marc), ingénieur général des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation, à effet de signer dans la limite de ses attributions tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Faysse (Jean-Marc), ingénieur général des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation, délégation est donnée à MM. Bousquet (Denis) et Azema (Daniel), ingénieurs généraux des ponts et chaussées et à M. Merlo (Philippe), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à effet de signer dans la limite de leurs attributions tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Faysse (Jean-Marc), Azema (Daniel) et Bousquet (Denis), délégation est donnée à M. Lenguin (Pierre), conseiller d'administration de l'aviation civile, et à MM. Boulègue (Jean-Claude), Rolland (Sébastien) et Macari (Samuel), attachés d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 23

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Faysse (Jean-Marc) et de M. Merlo (Philippe), délégation est donnée à M. Dujardin (Patrick), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à M. Marie (Claude), attaché principal d'administration de l'aviation civile, et à M. Nicolas (Gilbert), attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

#### Article 24

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 28 novembre 2005.

*Directeur des services  
de la navigation  
aérienne,  
M. Hamy*